



**DECISION N° 08/D/C-AKOEMAN/SG/2025 DU 11/04/2025, PORTANT ATTRIBUTION DE
LA LETTRE COMMANDE N°08/LC/C-AKOEMAN/CIPM/2025, RELATIVE AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE A LA MAIRIE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG
ET SO'O, REGION DU CENTRE**

Objet de l'appel d'offre N° 08/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure
d'urgence.

Le maître d'ouvrage : Maire de la Commune d'Akoeman

Financement : BIP MINDDEVEL, exercice 2025

**Le maire de la commune d'Akoeman
(Autorité Contractante)**

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis d'appel d'offres N° 08/AONO/C-AKOEMAN/ CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure
d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'une mini centrale solaire photovoltaïque
a la mairie d'Akoeman, Département du Nyong et So'o, Région du centre

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés Publics placée auprès
de la commune d'Akoeman en date du 09 Avril 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'ETS SPIDER CORPORATION, BP : Yaoundé, Tél : (+237) 698 48 93 53
/ 673 06 24 47, email : mbeacedric@gmail.com, RC/YAO/2015/A/2620, est attributaire de
l'appel d'offre N° N° 08/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure d'urgence
pour l'exécution des travaux de construction d'une mini centrale solaire photovoltaïque a la mairie
d'Akoeman, Département du Nyong et So'o, Région du centre, pour un montant de TTC 25
000 000 (Vingt-cinq millions milles) FCFA., et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présence décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics
ou toute autre publication habilitée.

Fait à Akoeman, le _____

Ampliations :

- Préfet Nyong et So'o
- MINMAP Nyong et So'o
- ARMP - CE
- Intéressés
- Archives / Chrono

Le Maire de la Commune d'Akoeman
(Autorité Contractante)